



Adolescent subissant la fumée de tabac de sa mère fumeuse

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er juin 2017

Bonjour,

Je suis un adolescent de 14 ans, et ma mère fume tout le temps dans notre appartement. Seulement, ma mère fume environ 10 à 15 cigarettes par jour, mais elle se contrefiche de ma santé, et m'a déjà fait comprendre que c'était moi le problème et non sa fumée.

Ma question : Si jamais dans le futur j'ai des problèmes liés à la cigarette à cause de ma mère, est-ce que je pourrais l'attaquer en justice pour ces raisons et que lui arrivera t-il ?

Réponse :

Votre situation familiale ne pourra pas trouver sa solution dans les lois qui protègent du tabagisme mais plutôt auprès des services de protection de la famille.

Rien n'interdit de prendre conseil auprès du service en charge des affaires sociales de la mairie de votre ville et de demander l'aide d'une assistante sociale.

Si vous avez le sentiment d'une atteinte à votre intégrité physique, le recours à une association ou un avocat pourra être envisagé. Et, cette approche permettra de saisir le juge afin qu'il vous aide à gérer ce problème.

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver, auprès de celui ou celle qui vous enfume, une solution à ce type de maltraitance.